

**Présents :** Hervé Nivet (CN Port Blanc) ; Pierre Le Boucher (CDV) ; David Revolte (IA22) ; olivier Glaziou (PN Loguivy) ; Anne Marie Le Buhan (CDV) ; Jean Marc Turban (CPC) ; Frédéric Prouff (Leff Armor Communauté) ; Yvon Furet (CDV) ; David Brial (CN Béteineuc) ; Antoine Le Ralec (CN Frehel) ; Sébastien Allard (CN Plérin), Sébastien Bresson (CN Erquy), Thomas Tardif (CN Plestin)

**Excusés :** Philippe Le Men (CN Perros Guirec), Cédric Hamon (CN Pléneuf) Thibaut Le Bolloch (DDEC/UGSEL) , Ronan Le Goff (PN Sud Goelo), Gildas Le Stum (CN Plouer), Dorian Vannier (CN ST Jacut)

### **Ecole toutes voiles dehors : Bilan 2019**

Pierre Le Boucher rappelle les 9 points presse organisés au cours de cette dernière édition. Bréhec / Plérin / Pleneuf / Trebeuden / St Jacut / Loguivy / Lancieux / Chatelaudren et st quay. C'est un moment d'échanges avec les élus locaux et/ou communautaires, la presse n'est pas toujours au rendez-vous mais une photo et un article leur sont adressés ensuite. Il y a plus de facilité à communiquer via les réseaux sociaux, notamment les pages facebook du club et du cdv. Plusieurs journées annulées cette année dues aux conditions météo (canicules ou trop de vent ou trop de houle)

- Bilan 2019 par David Révolte ( CPD EPS) :
  - Point presse efficace permettant d'échanger avec les élus des nouveaux EPCI, bonne promotion de la voile à l'école.
  - Adaptation de l'organisation sur certains sites en fonction des conditions météo (bonne réactivité)
  - De nouveaux ateliers mis en place...
  - Absence de lien sur certain sites CPC/Club, pas de réunions d'organisées en amont, absence de communication entre les activités à terre et sur l'eau
- Bilan 2019 par Thibault Le bolloch ( personne ressource en EPS – DDEC/UGSEL 22) lu par Hervé Nivet : très positif , toujours autant d'engouement des élèves et enseignants des écoles catholiques. Le projet plait toujours autant Les thématiques sont toujours intéressantes. Pour l'année 2020 les écoles catholiques ont un gros projet en mai , donc il ne pourra proposer que 4 (5?) dates pour ETVD 2020.  
Proposition de mise en place d'un diplôme collectif pour la classe qui a participé a ETVD  
- veiller à ce que les élèves qui participent à etvd soit à jour de leur "kit de participation" (minimums à maîtriser pour participer : vocabulaire, positions, maîtrise de la barre , de la propulsion.....) surtout pour ceux qui ont fait leur cycle à l'automne...

- Intervention Jean Marc Turban (CPC EPS) :
  - Mise en place de l'activité Virtual Regatta sur le site de St Quay. Cet atelier nécessite toutefois une bonne connexion internet et une douzaine de tablettes. Activité intéressante à mettre en place qui permet également d'intégrer un temps « plus calme ».
  - Mise en place également du pique-nique zéro déchets, thème mis en pratique par plusieurs écoles.
  
- **Infos budgétaires :**

Les trois financeurs de l'opération ont été sollicités, Le Conseil Départemental a confirmé son soutien jusqu'à la fin de son mandat actuel.

L'opération Ecole toutes voiles dehors fait partie de la convention de partenariat que nous avons avec Ailes Marines sur plusieurs années.

Le CDV rencontrera prochainement le Crédit Agricole pour confirmation du partenariat.

## Tour de tables des centres nautiques présents :

CN Plérin : 2 journées annulées sur 3  
Nombre d'enfants toujours important sur le site. !!

CN Erquy : Voile/kayak. RAS

CN Fréhel : objectif 2020 participation Etd

Leff Châtelaudren : annulation 1 journée  
Effectif correct

Evrans : 3 journées : Voile et kayak . Nouveauté avec le foot Golf

Loguivy : activité transférée de coz castel vers loguivy

Plestin : objectif 2020 participation Etd

## ○ Lancement de l'Opération :

En 2020, celle-ci aura lieu **du jeudi 18 juin au jeudi 02 juillet**.

Un appel aux clubs sera lancé prochainement avec collectage des dates possibles sur leur site.

La semaine des inscriptions des classes aura lieu du **jeudi 14 novembre (dès 8h) jusqu'au 22 novembre (16h)**.

Nous actualisons le courrier de présentation de l'opération avec énumération des critères mis en place. Ce courrier sera transmis à David Révolte CPD EPS pour les écoles publiques et à Thibaut Le Bolloch -personne ressource en EPS pour les écoles Catholiques qui se chargeront de le diffuser en amont de l'ouverture des inscriptions dans leur réseau respectif.

Ce courrier de présentation de l'opération vous sera également adressé, vous aurez ainsi la possibilité d'échanger avec vos classes.

(cf courrier de présentation ETVD)

La prochaine réunion de la commission Voile à l'école aura lieu mardi 03 décembre pour la répartition des écoles.

## **Rappel des Points réglementaires**

**Fin du CQP Assistant Moniteur de Voile (CQP AMV) et Mise en place du CQP Initiateur Voile (CQP IV) qui aura des prérogatives d'encadrement de la voile scolaire.**

### **Les prérogatives :**

Animation et initiation à la voile, jusqu'aux premiers niveaux de compétition pour tout public, sous l'autorité d'un

titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau IV ou supérieur ou d'un titulaire d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques et sportives de niveau 4

minimum adossée à un CQP d'initiateur voile, le nombre de titulaires du CQP d'initiateur voile placés sous cette

autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaires d'une certification

de niveau IV ou supérieur.

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP d'initiateur voile, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement supervisée correspond à un volume horaire de travail partiel d'un maximum de 500 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel sur l'activité d'encadrement, l'employeur doit permettre l'accès du

professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II. – 1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter un professionnel titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II. – 1 du code du sport

De ce fait, la liste des intervenants extérieurs est désormais accessible au CQP IV.

Il n'y a plus de demandes d'agrément à faire auprès de l'inspection académique. Une vérification de la liste des éducateurs sportifs mentionnée dans la convention pour « l'organisation des activités physiques et sportives à l'école » sera effectuée par l'inspection académique.

Il faut être à jour de sa carte professionnelle.

Le Stagiaire de la formation CQP IV doit fournir une attestation « stagiaire de la formation »

## **Questions diverses :**

❖ Certificat d'aisance Aquatique : il est valable sur tous les temps d'activités de l'enfant.

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

**Modèle de certificat :**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/45/2/ensel002\\_annexe4\\_828452.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/45/2/ensel002_annexe4_828452.pdf)

## **Agenda :**

- ❖ Mardi 03 décembre au matin : réunion de répartition des classes préinscrites.
- ❖ Un temps de travail sera proposé à la suite concernant la mallette de collectage des ateliers à terre et sur l'eau.